



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 25 janvier 2019

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Judi 31 janvier 2019 à 18H00**
Salle des fêtes - MANTHELAN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2018,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Rapport annuel 2019 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Débat d'orientation budgétaire,
- Révision des autorisations de programme / crédits de paiement,
- Attributions de compensation provisoires 2019,
- Désignation de représentants dans des syndicats,
- Mise en œuvre de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif,
- Assainissement : frais de branchements dans le cadre de travaux d'extension,
- SATESE 37 - Modifications statutaires,
- Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,
- Elargissement du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- Marché de fourniture de colonnes aériennes et enterrées, de bacs roulants pour la collecte, et de composteurs,
- Marché d'entretien des sites d'activités économiques communautaires 2019-2021,
- Composition de la Commission consultative des services publics locaux,
- Désignation de représentants dans les Conseils d'administration des établissements scolaires du secondaire,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Héault

- PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.